

# ACTION URGENTE

## OUZBÉKISTAN. LIBÉRATION DE NAFOSSAT OLLOCHKOUROVA

Le 28 décembre, la blogueuse et défenseure des droits humains ouzbèke Nafossat Ollochkourova a été autorisée à quitter l'établissement psychiatrique où elle se trouvait. Elle avait été arrêtée et brutalisée par la police le 23 septembre 2019, alors qu'elle couvrait une manifestation pacifique. Le 26 septembre, elle avait été placée dans un établissement psychiatrique et soumise à un traitement médical sans son consentement. Elle n'aurait jamais dû être privée de liberté pour avoir mené des activités légitimes en faveur des droits humains.

**AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUS CEUX QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.**

Nafossat Ollochkourova, blogueuse et défenseure des droits humains ouzbèke, a été relâchée le 28 décembre et a pu retrouver sa famille à Tachkent, capitale de l'Ouzbékistan.

Nafossat Ollochkourova figurait parmi un groupe de 14 personnes placées en détention administrative après la dispersion par la police d'une marche pacifique de protestation entre Khorezm et Tachkent le 23 septembre 2019. Elle observait la marche et couvrait l'événement sur Facebook sous le pseudonyme de Chabnam Ollochkourova. Elle filmait l'intervention de la police pendant la manifestation lorsqu'elle a été arrêtée et frappée. Le 26 septembre, elle a été hospitalisée contre son gré dans un établissement psychiatrique à Ourguintch, dans l'ouest de l'Ouzbékistan, après qu'un policier eut affirmé qu'elle avait « fait une tentative de suicide ». Le 30 septembre, le tribunal administratif d'Ourguintch a approuvé la demande du parquet concernant son transfert dans un hôpital psychiatrique pour une durée de deux mois. Le 28 novembre, il a décidé de prolonger sa détention dans cet établissement jusqu'au 27 décembre.

Le 27 décembre, un groupe de psychiatres s'est penché sur le cas de Nafossat Ollochkourova et a autorisé sa sortie. Cependant, la jeune femme demeure en observation.

Nafossat Ollochkourova a été prise pour cible en raison de ses activités légitimes en faveur des droits humains et n'aurait jamais dû être privée de liberté ni soumise à un traitement médical contre son gré.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Nafossat Ollochkourova (elle)**

**CECI EST LA TROISIÈME ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 139/19**

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR62/1566/2019/fr/>**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

